

*Projet présenté par les députés :
MM. André Python, Florian Gander, Henry Rappaz,
Pascal Spuhler, Christian Flury*

Date de dépôt : 17 octobre 2016

**Projet de loi
modifiant la loi sur la police (LPol) (F 1 05) (Liberté de porter la
barbe)**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Modification

La loi sur la police, du 9 septembre 2014, est modifiée comme suit :

Art. 22 Tenue (nouvelle teneur de la note) et al. 3 (nouveau)

³ Le personnel n'est pas astreint au rasage quotidien.

Art. 2 Entrée en vigueur

La présente loi entre en vigueur le lendemain de sa promulgation dans la
Feuille d'avis officielle.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Dans la plupart des cantons, les policiers en uniforme peuvent porter une barbe soignée, ce qui n'est pas le cas de Genève qui une fois de plus s'illustre par une Genferei.

En effet, il n'y a pas de raison objective à cette interdiction. De plus, le Grand Conseil a voté une motion qui abolit l'actuelle interdiction de porter la barbe à la police. Mais cette demande impérative du parlement cantonal n'a pas été appliquée, ce qui est fort regrettable.

De ce fait, le présent projet de loi a été déposé afin de préciser ce point et de régulariser la situation genevoise.

L'interdiction de porter la barbe ne correspond pas à une nécessité inhérente au service.

Par ailleurs, porter une barbe est redevenu à la mode et il n'y a pas d'utilité à la bannir de la police.

Selon « Le Figaro » (9.7.2015), « les agents de la police nationale peuvent désormais porter la barbe ou arborer des tatouages. Cet événement marque la fin d'un point de règlement datant de 1974 qui les en empêchait. Depuis cette date, le look des policiers était étroitement encadré. Après deux années d'âpres négociations, le syndicat Force ouvrière a annoncé mercredi avoir obtenu ce droit, acquis le 17 juin dernier ».

Le journal vaudois « 24 Heures » relève, le 26 septembre 2016, que « depuis le 1^{er} janvier le port de la barbe est désormais compatible avec celui de l'uniforme dans le canton de Vaud ». Et ceci à l'instar des autres cantons romands, sauf Genève.

Si on souhaite une police qui soit au plus près de la population, il faut s'adapter aux évolutions de la société.

Pour ces raisons, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les députés, à soutenir le présent projet de loi.